

<i>Liste des directeurs</i>	<i>Maîtres Spécialisés (DESED)</i>	<i>Maîtres formateurs</i>
6 Geihaze Marie-Rose	6 Waunie Henri	
7 Taine Antoine		
8 Wright Marthe Louise		
9 Tetuanui Louise		
10 Hnalaine Graziella		
11 Wamalo Léonard		
12 Draikolo Suzanne		
13 Iwa Jacques		
14 Wete soustelly		
15 Koidrune Marie-Bernard		
16 Waheo Louise		
17 Waheo Robert		
18 Wright Marie-Claire		
19 Mataika Adèle		

#### LA COMMUNE D'OUVEA

<i>Liste des directeurs</i>	<i>Maîtres Spécialisés (DESED)</i>	<i>Maîtres formateurs</i>
N ° Nom - Prénom	N ° Nom - Prénom	N ° Nom - Prénom
1 Sciendi Etienne	1 Boucko Marie-Françoise	
	2 Tognetti Patrick	

**Arrêté n° 2010-2867/GNC du 24 août 2010 modifiant l'arrêté n° 83-662/CG du 20 décembre 1983 relatif à la mise en oeuvre de la délibération n° 564 du 22 juin 1983 sur le répertoire des métiers et le titre d'artisan et de maître artisan et à la chambre de métiers**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 564 du 22 juin 1983 relative au répertoire des métiers et au titre d'artisan et de maître artisan et à la chambre de métiers ;

Vu la délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 1 du 28 mai 2009 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2009-23D/GNC du 15 juin 2009 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2009-3254/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3256/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3262/GNC-Pr du 15 juin 2009 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 83-662/CG du 20 décembre 1983 relatif à la mise en oeuvre de la délibération n° 564 du 22 juin 1983 sur le répertoire des métiers et le titre d'artisan et de maître artisan et à la chambre de métiers,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 83-662/CG du 20 décembre 1983 susvisé est modifié comme suit :

"Les entreprises exerçant les activités fixées en annexe, établies par référence à la nomenclature d'activités de Nouvelle-Calédonie déterminée par la délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 susvisée, sont seules susceptibles d'être immatriculées au répertoire des métiers".

**Article 2** : Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
PHILIPPE GOMES*

*Le membre du gouvernement  
chargé de l'économie, de l'industrie  
et du travail,  
PHILIPPE GERMAIN*